

CGE : une série de newsletters grand public pour « s'attaquer aux idées reçues sur les grandes écoles »

Paris - Publié le vendredi 14 avril 2017 à 16 h 55 - Initiative n° 91480

Sélection, apprentissage, formations longues, frais de scolarité : tels sont quelques-uns des thèmes choisis par la Conférence des grandes écoles pour une série de newsletters qui « s'attaque aux idées reçues sur les grandes écoles », publiée régulièrement depuis mars 2017. La première newsletter s'intitule « Idée reçue n° 1, pour intégrer une grande école il faut passer par une classe prépa : Faux ».

« Cette initiative est partie d'un constat que nous avons fait il y a un an : l'enseignement supérieur dans son ensemble est quelque chose de confus pour les Français. Et selon notre enquête réalisée en 2016, 80 % d'entre eux disent avoir une excellente opinion des grandes écoles, mais ne savent pas en citer », déclare Francis Jouanjean, délégué général de la CGE, à News Tank le 14/04/2017. « De plus, des clichés effrayants sont véhiculés par méconnaissance, notamment sur les CPGE », ajoute-t-il.

Francis Jouanjean indique que la Conférence collabore également avec l'APLCPGE afin de communiquer en direction des proviseurs des lycées, de façon à ce qu'ils relaient les informations auprès des lycéens et des associations de parents d'élèves. « La CGE a une volonté de s'adresser davantage aux familles, de passer d'une communication institutionnelle à une communication plus grand public », déclare le délégué général.

La CGE prévoit l'envoi d'une newsletter par mois jusqu'à novembre 2017. « Elles seront reprises sur les réseaux sociaux, diffusées via notre agence de médias [TBWA] et relayées aux 25 000 abonnées de notre newsletter "Grand angle" », indique Francis Jouanjean.

IDÉE REÇUE N°1
"Pour intégrer une Grande école, il faut passer par une classe prépa"

FAUX



Il est fréquent de lire que l'accès aux Grandes écoles est conditionné par un passage en classe préparatoire. Or, les écoles ont mis en place des voies dites « passerelles » permettant à de nombreux étudiants de les rejoindre, en diversifiant les voies d'accès.

DES PASSERELLES NOMBREUSES POUR INTÉGRER UNE GRANDE ÉCOLE

La dernière étude « Voies d'accès » de la CGE¹ révèle que **40 % des étudiants des Grandes écoles ont été admis par une voie parallèle**. Elles permettent à des jeunes qui disposent d'un bac+2 d'intégrer ces écoles.

Les voies les plus importantes sont :

- 1 - Les DUT/BTS ;
- 2 - Les voies universitaires ;
- 3 - Les diplômés étrangers.

Si les écoles d'ingénieur comptent 30 % d'étudiants admis via l'une de ces voies passerelles, ce chiffre atteint 53 % dans les écoles de management. Plus de la moitié des effectifs !

Par ailleurs, 20 % des étudiants des Grandes écoles ont intégré une école post-bac directement après la terminale. Ces écoles en 5 ans représentent 40 % des Grandes écoles membres de la CGE.

VARIER LES VOIES D'ACCÈS POUR DIVERSIFIER LES PROFILS

Le passage par une classe prépa reste toutefois le parcours privilégié pour intégrer une Grande école. En effet, la part des étudiants issus des voies passerelles est stable depuis près de 10 ans.

L'ensemble de ces voies d'accès garantit la diversité et l'ouverture sociale des établissements, une priorité pour la CGE. Avec un objectif : attirer les talents de tous les horizons.

EN CHIFFRES...

Parmi les étudiants des Grandes écoles :

40%
ont été admis après une CPGE

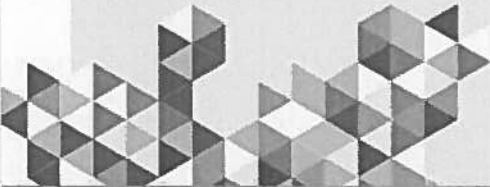
40%
ont été admis par une voie parallèle

20%
ont été admis par recrutement post-bac

53%
des élèves en école de management ont été admis par voies parallèles

30%
des élèves en école d'ingénieur ont été admis par voies parallèles

¹ Source : « Les voies d'accès aux Grandes écoles de la CGE », enquête 2014



POUR ALLER + LOIN

→ Découvrez l'étude complète sur le site de la CGE

Conférence des grandes écoles



Statut : association loi 1901

Création : 1973

Présidente : Anne-Lucie Wack (Montpellier SupAgro)

Vice-président entreprises : Yves Portelli (CCI Paris Ile-de-France)

Vice-président écoles : Hervé Biaußer (CentraleSupélec)

222 écoles membres

La CGE est une association de grandes écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'Etat, délivrant un diplôme sanctionnant au moins cinq années d'études après le baccalauréat et conférant le grade de master, ainsi que pour certaines d'entre elles un diplôme national. Elle compte aussi parmi ses membres des entreprises, des associations d'anciens élèves et des organismes.

Conférence des grandes écoles
11 Rue Carrier-Belleuse
75015 Paris - FRANCE



Fiche n° 1879, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 21/05/15 à 16:55

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »